



Réf.: SCBD/ABS/VN/SG/79692

03 May 2012

NOTIFICATION¹
Ordre du jour provisoire pour l'Atelier de renforcement des capacités
sur l'accès et le partage des avantages
30 juin – 1 juillet, New Delhi, Inde

Madame/Monsieur,

Il me fait plaisir de vous communiquer l'ordre du jour provisoire ci-joint pour l'Atelier de renforcement des capacités sur l'accès et le partage des avantages qui se tiendra du 30 juin au 1 juillet 2012 au Centre de Convention Vigyan Bhavan à New Delhi, en Inde. Des informations additionnelles sur le lieu de déroulement de l'atelier peuvent être trouvées dans la « Note informative destinée aux participants » disponible sur la page Web suivante : <http://www.cbd.int/doc/?meeting=WCBABS-03>. Un programme détaillé de l'atelier sera disponible en temps opportun.

L'atelier débutera à 10h00 (avant-midi), le samedi 30 juin 2012. Veuillez cependant prendre note que les inscriptions à l'atelier se feront dès 8h00 (avant-midi) sur le lieu de la réunion.

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Braulio Ferreira de Souza Dias
Secrétaire exécutif

Pièce jointe

¹ Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.

Aux: Correspondants nationaux CDB, CIPN, et aux organisations des communautés locales
Copie à: M. Shakeel Bhatti, Secrétaire du traité TIRPAA



Décennie des Nations Unies pour la biodiversité

Atelier de renforcement des capacités sur l'accès et le partage des avantages 30 juin au 1 juillet - New Delhi, Inde

CONTEXTE

Dans le paragraphe 13 de la décision X/1, il a été demandé au Secrétaire exécutif de fournir du soutien technique aux Parties, sous réserve de la disponibilité des ressources financières, afin d'aider à la ratification rapide et la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages.

Dans le paragraphe 14 de cette même décision, la Conférence des Parties a invité le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à fournir du soutien financier aux Parties pour les aider dans la ratification rapide et la mise en œuvre du Protocole de Nagoya.

Dans ce contexte, le FEM a fourni du soutien financier pour un Projet de moyenne envergure à l'appui de la ratification rapide et l'entrée en vigueur du Protocole de Nagoya. Ce projet est mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et exécuté par le Secrétariat. Il bénéficie d'un cofinancement avec l'aide généreuse du Gouvernement du Japon par l'intermédiaire du Fonds japonais pour la biodiversité.

De plus, lors de la 10ème Conférence des Parties, les secrétariats de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA) ont signé un mémorandum d'entente visant à renforcer la collaboration dans les domaines d'intérêt mutuel relatifs à leurs mandats, incluant notamment l'organisation d'événements conjoints sur l'accès et le partage des avantages.

Dans le cadre des activités menées au titre du Projet de moyenne envergure du FEM et en collaboration avec le Secrétariat du TIRPAA, deux ateliers de renforcement des capacités ont eu lieu et ont porté sur l'identification des besoins de renforcement des capacités et des priorités des Parties et les communautés autochtones et locales pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya².

Le Comité intergouvernemental à composition non limitée pour le Protocole de Nagoya (Comité intergouvernemental) examinera, lors de sa deuxième réunion, des mesures pour aider au renforcement et développement des capacités, et au renforcement des ressources humaines et des capacités institutionnelles des pays en développement. Afin d'éclairer les discussions du Comité intergouvernemental sur cette question, les résultats de l'atelier seront transmis pour leur examen par le Comité.

² Le premier atelier de renforcement des capacités sur l'accès et le partage des avantages a eu lieu conjointement avec la première réunion du Comité intergouvernemental pour le Protocole de Nagoya, les 4-5 Juin 2011 et le deuxième atelier a eu lieu conjointement avec le Groupe de travail sur l'Article 8 (j) les 29-30 octobre 2011.



Convention sur la
diversité biologique

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
Programme des Nations Unies pour l'Environnement
413 rue Saint-Jacques, Suite 800, Montréal, QC, H2Y 1N9, Canada
Tél : +1 514 288 2220, Fax : +1 514 288 6588
secretariat@cbd.int www.cbd.int



La vie en harmonie, vers le futur
いのちの共生を、未来へ
COP 10 / MOP 5

**Atelier de renforcement des capacités sur l'accès et le partage des avantages
30 juin au 1 juillet - New Delhi, Inde**

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de l'atelier.
2. Questions d'organisation
3. Vue d'ensemble et discussion sur les initiatives de renforcement et de développement des capacités et sur les outils pertinents à l'appui de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya : expériences pratiques et questions à examiner.
4. Identification des options et stratégies pour le renforcement et le développement des capacités à l'appui de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya.
5. Clôture de la réunion.